

## L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mardi 26 novembre, le Sénat a adopté le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, modifié par plusieurs amendements. Une commission mixte paritaire (CMP), réunissant députés et sénateurs, s'est tenue le 27 novembre pour trouver un compromis sur les désaccords restants. Ce texte prévoit notamment des ajustements liés aux retraites et des mesures pour renforcer l'accès aux soins. Mardi soir, lors de son passage au journal de 20h, le Premier ministre a défendu les projets de lois budgétaires (PLF et PLFSS), insistant sur leur importance pour réduire le déficit, tout en préservant des investissements stratégiques. Face à l'absence de majorité claire, il n'a pas exclu le recours à l'article 49.3, qui pourrait exposer le Gouvernement à une motion de censure. Pour désamorcer les tensions, il a mené des consultations avec les chefs de partis, cherchant des compromis sur des mesures controversées, notamment les ajustements fiscaux et sociaux. Charles de Courson, député cumulant le plus de mandats à son actif, a appelé, mercredi 27 novembre, Emmanuel Macron à démissionner, l'accusant d'être responsable du "chaos politique" actuel. Figure respectée, cette déclaration vient accentuer des tensions déjà marquées sur la scène politique.

Le projet gouvernemental visant à renforcer l'éducation à la sexualité en milieu scolaire continue de susciter un vif débat public. Si sa présentation officielle est prévue en décembre, ce programme d'éducation à la sexualité a été critiqué par plusieurs associations et spécialistes, qui le jugent inadapté aux besoins des enfants. Depuis plusieurs semaines, le Syndicat de la famille s'est mobilisé auprès des responsables politiques, conseillers ministériels et rectorats, dénonçant un programme idéologisé par le "wokisme" et ne respectant pas la progressivité essentielle pour les enfants. Face à ces pressions, la ministre de l'Éducation nationale, Anne Genetet, semble avoir reculé, indiquant vouloir réviser certains aspects du programme. De plus, la présentation initialement prévue début décembre semble avoir été annulée. Malgré cette évolution, le Syndicat de la famille reste mobilisé, considérant cette question comme cruciale pour l'éducation des enfants.

Depuis quelques jours, le monde agricole manifeste devant les préfectures et le Parlement européen. En cause, les discussions autour de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur, qui se sont accélérées ces dernières semaines, relançant une vive opposition des agriculteurs français. Ils dénoncent une concurrence déloyale, due à l'importation massive de produits agricoles sud-américains, souvent produits à moindre coût et selon des normes sanitaires, environnementales et sociales moins strictes que celles imposées en Europe. Les filières de viande bovine, de volaille et de sucre sont particulièrement inquiètes face à une ouverture accrue des marchés. Cette accélération des négociations a ravivé la colère des agriculteurs, qui se sentent

abandonnés par des politiques commerciales jugées contraires à la défense de leurs intérêts et aux exigences environnementales européennes. Cette nouvelle crise illustre les tensions croissantes entre les objectifs commerciaux de l'UE et la préservation des filières agricoles locales.

## PLFSS 2025

### Mardi 26 novembre : PLFSS adopté en 1<sup>ère</sup> lecture au Sénat

Les sénateurs ont formellement adopté, en 1<sup>ère</sup> lecture, en séance publique, l'ensemble du PLFSS pour 2025, par scrutin public : 202 voix « Pour », 109 voix « Contre » et 25 abstentions.

Au cours des explications de vote, Olivier Henno (UDI, Nord), rapporteur pour la branche famille, a salué un texte « modèle d'équilibre ». Il a défendu le principe d'une nouvelle contribution de solidarité, pour laquelle il a « entendu beaucoup de critiques ».

### Mercredi 27 novembre : Adoption d'une version définitive du texte par la commission mixte paritaire

Sept députés et sept sénateurs se sont retrouvés à huit clos, mercredi 27 novembre, pour s'entendre sur un texte commun au sein d'une commission mixte paritaire (CMP). Un accord a été trouvé. Le texte de compromis fait notamment disparaître les 7 heures de travail non rémunérées (qui devaient faire économiser 2,5 Md€ à la sécurité sociale) et pousse le déficit de la branche maladie à environ 18 Md€ quand il ne devait atteindre « « que » 16 Md€ » dans la version sénatoriale du PLFSS.

Une lecture de ce texte aura lieu lundi 2 décembre à 15h à l'Assemblée Nationale, mais l'ambiance risque d'être très agitée. En effet, les députés de la majorité y sont divisés, ce qui contraindra sans doute Michel Barnier à recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Or, l'usage de cet article expose le Gouvernement à la censure. Les partisans de celle-ci semblent de plus en plus nombreux et prêts à voter une motion, quel que soit le bord politique dont elle provienne.

## PROPOSITION DE LOI

### Mardi 26 novembre : Les députés ont adopté, en commission des Affaires sociales, la proposition de loi de Vincent Thiébaud (Horizons, Bas-Rhin) visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints de cancers, d'une maladie grave et d'un handicap.

Cette proposition de loi, rédigée en étroite collaboration avec l'association « Eva pour la vie » et la fédération « Grandir sans cancer », ainsi que des chercheurs, des médecins, des assistantes sociales et des professionnels, vise, en 10 articles, à renforcer

la protection et l'accompagnement des parents dont l'enfant à charge est victime d'une maladie grave, reconnue en tant que telle à l'article D. 322-1 du code de la sécurité sociale.

## QUESTION AU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

**Mercredi 27 novembre : Programme d'éducation à la sexualité - Question du sénateur Max Brisson (LR, Nouvelle Aquitaine) et réponse d'Alexandre Portier, ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel**

1. Brisson rappelle que, la semaine dernière, le ministère de l'Éducation affirmait que le futur programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) n'était pas figé et que l'idéologie de genre n'y apparaissait pas.

2. Le sénateur interroge le Gouvernement sur la nécessité de ce programme et demande au ministre délégué ce qu'il pense de son contenu. Il demande si le ministre peut assurer au Sénat que, dans sa version définitive, le contenu de chaque cycle sera adapté à l'âge des élèves, mais également « que les 17 références à l'identité de genre seront retirées, que toute trace de wokisme en sera expurgée ».

3. Alexandre Portier rappelle tout d'abord que les parents sont et doivent rester les premiers éducateurs de leurs enfants, « en particulier lorsque l'on touche à ce qu'il y a de plus intime et de plus privé chez l'être humain ». Il affirme toutefois que, dans une époque où les enfants sont exposés de plus en plus tôt à la pornographie et aux violences sexuelles, l'école a un rôle à jouer, notamment en interdisant les téléphones portables. Le programme d'EVARS est rendu nécessaire par le fait que l'école doit protéger les enfants et les aider à comprendre le monde qui les entoure. Cependant, « il est hors de question de laisser faire n'importe quoi » affirme le ministre : « ce programme, en l'état, n'est pas acceptable et doit être revu ». Le ministre partage les trois réserves qu'il a à l'encontre de ce texte : premièrement, il affirme qu'il s'engagera personnellement à ce que la théorie du genre n'y apparaisse pas. Deuxièmement, le militantisme n'ayant pas sa place à l'école, le ministre souhaite un encadrement très strict de tous les intervenants qui auront à porter ces sujets dans les établissements. Troisièmement, il souhaite une meilleure prise en compte du développement des élèves, car « toutes les notions qui seront évoquées dans ces matières doivent être en étudiées en fonction de la maturité des élèves ».

## QUESTIONS ÉCRITES À L'AN

**Programme d'éducation sexuelle - Question écrite de la députée Lisette Pollet (RN, Drôme), publiée le 26 novembre 2024 (en attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale).**

1. Lisette Pollet s'inquiète des conséquences préoccupantes de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'éducation

sexuelle prévue dans les établissements scolaires à compter de décembre 2024. De nombreux parents, professionnels de santé et éducateurs s'inquiètent des effets potentiellement nocifs des contenus qui seront enseignés. En effet, certains supports pédagogiques abordent des sujets explicitement sexuels (recherche du plaisir, discussions sur la transition de genre), dès le collège. Ces contenus semblent inadaptés au niveau de maturité des enfants et pourraient troubler leur développement psychologique. L'enseignement de la notion d'identité de genre, présentée comme étant « assignée » à la naissance et non déterminée biologiquement, s'inscrit dans une perspective militante qui n'a pas sa place dans le cadre de l'éducation nationale. La promotion de la transition de genre dès le collège pourrait avoir des conséquences graves sur la santé mentale et physique des jeunes. Cette orientation idéologique est d'autant plus préoccupante que les associations impliquées et partenaires dans l'élaboration de ces contenus, telles que le planning familial, sont notoirement politisées. De plus, elle soulève de sérieuses questions quant au respect des droits des parents. L'absence de consultation préalable des parents sur les contenus enseignés et le manque de transparence sur les ressources utilisées ne permettent pas à ces derniers d'exercer leur autorité parentale en toute connaissance de cause. En outre, forcer les élèves à participer à des discussions sur des sujets aussi intimes, sans leur consentement explicite, peut être perçu comme une atteinte à leur dignité et à leur intégrité morale.

2. La députée demande les mesures du ministère pour revoir et adapter les contenus des supports pédagogiques afin qu'ils soient en adéquation avec l'âge et la maturité des élèves, ainsi que pour garantir la transparence et le droit à l'information des parents.

**Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) - Question écrite de la députée Marie-France Lorho (RN, Vaucluse), publiée le 26 novembre 2024 (en attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale).**

1. Marie-France Lorho revient sur l'audition, le 13 novembre 2024, de la ministre Anne Genetet, devant la Délégation des droits des femmes de l'Assemblée nationale, qui a indiqué les intervenants extérieurs chargés de présenter le programme sur l'EVARS seraient des associations agréées, contrôlées « tous les cinq ans ». La députée dénonce ce délai allongé du contrôle d'organismes qui peuvent influencer la vie intime de leur public.

2. Elle demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour s'assurer de la nature des enseignements délivrés par de telles associations et sur la tranche horaire employée pour dispenser de tels programmes. ■

## AGENDA PARLEMENTAIRE

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2025** → *rejeté dans son ensemble à l'Assemblée nationale, à la suite du rejet de la 1<sup>ère</sup> partie recettes.*

- **Sénat 1<sup>ère</sup> lecture** (*examen du texte initial du Gouvernement*)

→ Discussion de la 1<sup>ère</sup> partie (recettes) en séance publique : du lundi 25 novembre au dimanche 1<sup>er</sup> décembre.

→ Discussion de la 2<sup>ème</sup> partie (dépenses et crédits des missions) en séance publique : du lundi 2 décembre au mardi 10 décembre, suivi d'un vote sur l'ensemble le jeudi 12 décembre à 14h30

→ **Proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans** – *Déposée le 15 octobre 2024 par le député Ugo Bernalicis (LFI, Nord)*

- **AN 1<sup>ère</sup> lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 28 novembre

→ **Proposition de loi visant à optimiser la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints de cancers, de maladies graves et de handicaps** – *Déposée le 17 septembre 2024 par le député Vincent Thiébaud (Horizons, Bas-Rhin)*

- **AN 1<sup>ère</sup> lecture**

→ Discussion en séance publique : mardi 3 et mercredi 4 décembre

→ **Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance** – *Créée à la suite de l'adoption de la proposition de résolution de la députée Isabelle Santiago (PS, Val-de-Marne), le 9 octobre dernier*

→ Audition de Sarah El Haïry, ancienne ministre déléguée en charge de l'enfance, de la jeunesse et des familles (février-septembre 2024) – Mardi 3 décembre à 16h30